

Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion (GARE) - Subvention exceptionnelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Créé en 1979, le GARE s'est développé à partir d'un projet de réinsertion utilisant l'entreprise B.T.T. comme support à sa pédagogie.

Durant les 10 dernières années, la capacité d'accueil et de réalisation du GARE s'est sans cesse accrue, en même temps que la demande sociale, toujours forte, mais la situation financière de l'association s'est dégradée. L'accumulation de déficits successifs fait que le GARE se trouverait en situation de cessation de paiement si des solutions financières n'étaient pas trouvées très rapidement.

Fin 1988, le Conseil d'Administration du GARE avait décidé de «mettre à plat» sa situation financière et d'établir un plan de redressement, en mobilisant les compétences nécessaires, en réorganisant le fonctionnement de son dispositif, en engageant des professionnels compétents chargés de la gestion et de l'encadrement, en cherchant des pistes de financement complémentaires (actuellement, l'État intervient au titre d'une dotation globale de l'ordre de 1,5 MF par an).

Ces démarches ont permis au GARE de dégager un résultat positif sur le 2^{ème} semestre 1989, ce qui laisse à penser que le redressement est engagé et que les moyens mis en oeuvre ont produit leurs effets. Mais reste le problème de l'apurement du passif et de la constitution d'un fonds de roulement indispensable.

Le redressement du GARE implique en effet que ce passif ne soit pas mis à sa charge ; l'aide de ses partenaires traditionnels est donc sollicitée.

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours des derniers mois, soit en Préfecture, soit en Mairie, entre les services de la Ville, la DDAS-État, le Département du Doubs et le GARE. Tous les services de l'État concernés par les problèmes sociaux, ainsi que les collectivités locales concernées, ont réaffirmé à cette occasion leur souhait que soit pérennisée l'activité du GARE-BTT dont les actions en matière d'accueil et de réinsertion sont indispensables au plan local.

Les services de l'État ayant fait part de leurs possibilités d'aides (actuellement 200 000 F assurés par le Ministère des Affaires Sociales, dotations plus importantes de la part des Ministères du Travail et de la Justice), il est demandé au Département et à la Ville de Besançon, d'envisager d'apporter également leur concours.

Le Département du Doubs a indiqué que dans la mesure où le plan de redressement s'avérait crédible, le Conseil Général pourrait intervenir aux côtés de la Ville de Besançon et pour un même montant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder le concours sollicité par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 000 F qui serait imputée au chapitre 955.3/691 - service 20000,

- de voter, en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 300 000 F qui sera inscrit, en dépenses, au chapitre indiqué précédemment.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je connais un peu l'action du GARE. Celle-ci s'inscrit dans une ligne difficile que nous approuvons dans son principe, il y a là un travail très utile qui est fait, je crois donc qu'il faut trouver une solution pour l'aider.

Vous dites dans le rapport que le Département du Doubs assortira son aide de la connaissance des mesures de redressement. Dans ce sens, le rapport n'est pas très précis, vous dites que les résultats du deuxième semestre sont positifs, ce qui laisse penser que le redressement est engagé mais sans que vous en soyez bien sûr, semble-t-il, d'après votre commentaire.

Je suis donc d'accord pour qu'on aide le GARE mais j'aurais souhaité qu'on ait quelques informations plus précises car c'est une affaire difficile, qui ne va pas devenir facile d'un jour à l'autre et j'aurais aimé savoir quelles étaient ces mesures effectivement qui permettaient d'équilibrer dans l'avenir cette activité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Au titre de la Ville, c'est Marguerite VIEILLE-MARCHISET qui a suivi le dossier.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Il y a eu une réunion à la Préfecture sous la présidence de M. le Préfet, avec le Conseil Général, la Direction de l'Emploi, les représentants de l'Association GARE-BTT et la Ville de Besançon. Chacun a reconnu l'utilité du travail que fait le GARE-BTT et naturellement, tous sont disposés à lui venir en aide. Pour l'avenir, il y aura une commission de surveillance à laquelle participeront tous les financeurs et qui se réunira trimestriellement pour examiner les comptes de l'association. Il y aura donc un suivi sérieux et on pourra voir très rapidement les écarts ou les déviations qui pourraient intervenir.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.